

Il n'arrive rien de bon aux gens quand ils pensent comme l'Etat.

**Rassemblons-nous pour gagner l'abrogation du CESEDA !
Le seul critère pour régulariser, c'est la vie ici !**

Depuis quelques jours, la CGT crie à la victoire au sujet d'une possible régularisation d'ouvriers sans papiers. Des associations et organisations lui emboîtent le pas, et font courir le même bruit. Qu'en est-il exactement ?

1) **Déjà, le 24 novembre 2009**, Besson, sous l'autorité du "Ministère de l'immigration et de l'identité nationale", et avec l'appui de la CGT, publiait une circulaire dont l'objet était : *"la délivrance de titres de séjour temporaire portant la mention salarié ou travailleur temporaire au titre de l'admission exceptionnelle au séjour"*. Les termes de cette circulaire étaient très clairs : pour être régularisé il ne s'agit pas de prouver simplement que tu travailles ou a travaillé, mais il faut des fiches de paie à ton nom depuis au moins 12 mois, et un patron qui va te faire un contrat d'au moins un an... autant dire que très peu d'ouvriers sans papiers étaient concernés par cette circulaire (Besson les chiffrait alors entre 500 et 1000). Et pourtant la CGT parlait déjà de victoire à ce moment là...

2) **Que s'est-il passé pendant les 7 mois écoulés depuis novembre ?** Il n'y a eu aucune régularisation massive sur la base du travail, mais par contre il y a eu des milliers d'OQTF (obligation à quitter le territoire) délivrées et des milliers d'expulsions. Pour semer encore plus le trouble, la CGT a appelé à la grève des ouvriers sans-papiers, qui ont rapidement perdu leur emploi, bien sûr sans aucune indemnité. Pour faire bonne figure, la CGT a expliqué alors que la circulaire de novembre 2009 n'était pas appliquée correctement par les préfetures et que Besson devait les obliger à traiter tous les dossiers sur les mêmes critères. C'est l'objet de ce que la CGT et ses amis présentent partout comme une grande victoire, et qui n'est en vérité qu'un ajout à la circulaire de novembre 2009 (un addendum).

3) **Que dit de nouveau cet ajout daté du 18 juin 2010 ?** La seule chose vraiment nouvelle, c'est que les dossiers ne pourront plus être déposés individuellement ou par des collectifs, mais seulement par l'intermédiaire des syndicats : la CGT va donc faire partie officiellement des organismes qui trient et choisissent les ouvriers, dans le sens de la politique mis en place par le gouvernement : politique de "l'immigration choisie et non subie".

Pour le reste, c'est comme en novembre 2009, le gouvernement ne parle pas de régularisations mais de critères, limités dans le temps, qui sont à peu de chose près identiques et restent inaccessibles à la plus grande partie des ouvriers sans-papiers : 12 mois de fiches de paie dans les 18 derniers mois, et un contrat de travail d'au moins 12 mois ! Avec cet « addendum », le sort de l'ouvrier dépend officiellement non seulement de la préfeture et du patron, mais maintenant aussi de la CGT !

4) En fin de compte, comme nous l'avons dit dès le départ de cette affaire, il y a deux ans, tout cela n'est qu'une opération de la CGT et du Gouvernement, **unis pour casser les affirmations des collectifs d'ouvriers, qui leur ont fait si peur.**

Affirmations sur lesquelles nous continuons à nous battre : le travail compte, l'ouvrier compte, le travail doit ouvrir à des droits, il faut les droits pour tous. ABROGATION DU CESEDA.

5) Leur manoeuvre a été possible car des ouvriers et des collectifs ont choisi de suivre la CGT et d'abandonner la bataille pour **la régularisation et les droits pour tous**. Beaucoup ont décidé de ne plus parler de la loi qui met tous les ouvriers, étudiants, familles sans-papiers dans la main de la police. Ils se sont dit qu'il fallait jouer sa carte individuelle et essayer de prouver chacun de son côté qu'on est le "bon" ouvrier, celui que le gouvernement, la CGT et le patron vont choisir.... En faisant ça, **ils ont accepté de penser comme l'Etat, ils ont perdu leur autonomie de pensée et d'organisation**. Pour quels résultats ? Côté papiers, rien ; côté courage et confiance, rien ; côté dignité et respect, rien., Le bilan est lourd. Mais il faut le faire si on veut avancer.

- Tout d'abord, il faut dénoncer cette circulaire qui n'a rien à voir avec une régularisation sur la base du travail. Il faut que le gouvernement reconnaisse très simplement notre travail passé ou actuel pour régler cette question, et nous donner les droits qui vont avec ! **Les droits doivent être pour tous !**
- Ensuite, reprendre l'offensive, et cesser de se justifier de tout (travail, étude, maladie, exil..) On n'a pas à avoir honte devant l'Etat : c'est au gouvernement à avoir honte de nous mettre dans une telle situation de persécution policière. Nous travaillons, nous étudions, nous élevons nos enfants...nous vivons comme chacun. **Le seul critère pour régulariser, c'est la vie ici ! Qui vit ici, est d'ici, du pays. Le pays, c'est nous tous !**
- Il faut refuser la logique du tri, de « l'immigration choisie ». On n'est pas des produits de supermarché, **on est des habitants du pays, on y vit, on y travaille. On fait partie du pays, et l'état doit nous compter comme les autres.**
- Il faut **s'attaquer clairement à la loi CESEDA**, loi de misère, de persécution, de haine et de mépris des gens, pour bloquer son application et exiger son abrogation ! Les circulaires, et addendum à la circulaire ne servent qu'à distraire l'attention du CESEDA et de son durcissement discuté au parlement en Septembre !

Sur ces bases, nous proposons à chacun, avec ou sans-papiers, français ou étranger, de nous rassembler, et de préparer ensemble pour fin septembre un rassemblement-débat.

Le Rassemblement des ouvriers sans-papiers, gens d'ici, et leurs amis

Toulouse, le 28/06/2010